

# COMMUNICATIONS STRATÉGIQUES

## COMITÉ DE PARTENAIRES

### TERMES DE RÉFÉRENCE

#### Objectifs

Les Comités partenaires RBM (CP) sont destinés à formaliser, consolider et amplifier les priorités du partenariat en termes de représentation, de mobilisation des ressources, et d'assistance régionale/nationale. Il est attendu que les travaux de ces Comités partenaires s'alignent sur les priorités énoncées dans la *Stratégie technique mondiale 2016-2030* et l'*Action et l'investissement pour vaincre le paludisme (AIP) 2016-2030*, ainsi que sur la Stratégie de partenariat, le Budget annuel et les Plans de travail.

Le but du Comité de Partenaires spécialisé en Communications stratégiques (Comms-PC) est de développer et mettre en œuvre, en collaboration avec l'Équipe de gestion du Partenariat, les communications pour atteindre les objectifs de représentation du Partenariat. L'objectif de la Comms-PC est de traduire les objectifs principaux du partenariat dans des messages spécifiques, alignés et inspirés permettant de catalyser l'action.

#### Rôles et responsabilités

##### Général :

- Convoquer les Partenaires intéressés par le rôle particulier du Comité pour ensuite coordonner et faciliter la communication des activités. Soutenir régulièrement les forums qui rassemblent les Partenaires, en particulier ceux des pays touchés par le paludisme ; identifier et mettre en évidence les principaux défis au sein de ces termes de référence, et élaborer des plans visant à relever ces défis.
- Travailler avec d'autres Comités partenaires - à la fois directement et par l'Équipe de coordination des Comités des partenaires - pour obtenir les contributions nécessaires, éviter la duplication des efforts et résoudre les inquiétudes concernant les responsabilités de certains des aspects du travail des Comités partenaires.
- Élaborer un plan de travail annuel et un budget pour chaque année en collaboration avec le Gestionnaire du comité des partenaires et le PDG et les soumettre au Conseil du Partenariat pour approbation. Le plan de travail comprendra des priorités stratégiques et détaillera la manière dont les résultats seront mesurés et communiqués au Conseil du Partenariat.
- S'engager et communiquer avec les entités régionales afin que les régions et les pays soient habilités à traiter le paludisme, avec une attention particulière pour les régions transfrontalières.
- Assurer la coordination, la documentation ainsi que la diffusion des activités de représentation liées au paludisme, du matériel de communication et des pratiques recommandées.

##### Spécifique au comité :

- Élaborer des cadres de messagerie pertinents pour la *Stratégie de représentation du partenariat*.
- Développer des communications autour des questions (livres blancs, documents de réflexion, etc.)
- Conseiller et soutenir la gestion de la marque du Partenariat.

- Conseiller et soutenir le développement des plates-formes multimédias (site web et plates-formes de médias sociaux, production de médias traditionnels, annonces sur le service public, etc.)
- Gérer les relations avec les médias stratégiques (les relations avec les médias au jour le jour relèveront de la responsabilité de l'Équipe de gestion).

## Membres et direction

Le Comité sera composé des Partenaires ayant manifesté leur engagement en faveur de son travail et leur disposition à affecter des ressources à son travail.

La sélection des membres et de la direction du Comité sera régie par les sections pertinentes des Statuts du Partenariat.

## Rapports et analyse des résultats

Les Coprésidents du Comité soumettront au Conseil du Partenariat un rapport annuel décrivant ses performances par rapport aux objectifs convenus et fixés dans le plan de travail annuel et le budget. Le format de ce rapport sera convenu avec le Président du Conseil du Partenariat et le PDG. Le Conseil du Partenariat pourra inviter les Coprésidents du Comité à assister à une réunion du Conseil du Partenariat afin d'examiner le rapport et de discuter des défis auxquels le Comité a dû faire face.